



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

**ACCÉDER À UNE QUALIFICATION RECONNUE
C'EST POSSIBLE AVEC LES TITRES PROFESSIONNELS
DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI PAR LA**

VAE

Validation des Acquis de l'Expérience





C'est quoi la VAE ?

Instaurée par la loi du 17 janvier 2002, la **VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)** est une **démarche personnelle et volontaire** qui permet à toute personne qui le souhaite, de **faire reconnaître ses compétences professionnelles** pour obtenir une certification (diplôme ou titre à finalité professionnelle).

Comment obtenir un titre professionnel (TP) du Ministère de l'emploi par la VAE ?

- Avoir **au moins 3 ans d'expérience professionnelle** ou une activité bénévole en rapport avec le titre professionnel visé.
- **Constituer un dossier de demande de recevabilité de VAE.**
Dossier à retirer soit :
 - à la **DIRECCTE*** dans l'Unité Territoriale de son lieu de résidence,
 - auprès des **Points Relais Conseil (PRC)** ou à télécharger sur le **site internet du Ministère chargé de l'emploi**. Ce dossier permet l'instruction de la demande de VAE.
- Elaborer un **Dossier de Synthèse et Pratique Professionnelle (DSPP)** et préparer une mise en situation professionnelle en bénéficiant, si on le souhaite, d'un accompagnement auprès des centres organisateurs.

Les atouts de LA VAE

■ Pour vous :

- **Valoriser votre expérience professionnelle** par l'obtention d'une qualification reconnue dans le monde du travail.
- **Obtenir un diplôme** par un autre biais que la formation classique.
- **Consolider** votre parcours professionnel et anticiper, si besoin une reconversion professionnelle.
- Concilier **VAE et activité salariée**.

■ Pour l'entreprise :

- **Renforcer la qualification des salariés** par l'acquisition de compétences formellement reconnues.
- Permettre une meilleure **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**.
- Améliorer le **dialogue social**.

* Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)



Les atouts des titres professionnels



- Un choix parmi **300 Titres Professionnels** dans tous les secteurs : Industrie, Bâtiment, Tertiaire, de niveau V (CAP) au niveau III (BTS, DUT...).
- **Un diplôme reconnu par l'État** et enregistré au **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)**.

- Des **Centres organisateurs agréés par l'État** pour le passage de l'épreuve.

- **Un jury composé de professionnels**, indépendants et habilités par la DIRECCTE.
- **Une évaluation des compétences** à partir d'une mise en situation réelle et concrète, axées sur les connaissances professionnelles et non théoriques.
- **Un délai rapide pour le passage devant le jury**, en moyenne 6 mois après la décision de recevabilité.
- **Une validation totale ou partielle** du titre professionnel. En cas de validation partielle, le candidat dispose alors de 5 ans pour compléter les modules manquants et obtenir le titre professionnel initialement visé.



Maryline, salariée de l'ASSAD

Dépôt du dossier VAE : Juillet 2010

Titre Professionnel obtenu en février 2011 :
Assistante de vie aux familles (niveau V)

«Avec l'aide de mon employeur, j'ai entrepris une démarche VAE pour le **titre professionnel d'assistante de vie aux familles**. Mon objectif était d'avoir une reconnaissance professionnelle. J'ai obtenu mon TP en 7 mois après un accompagnement et des conseils appropriés. **Mon titre professionnel m'a permis de changer d'échelon et d'avoir une plus grande confiance en moi et je souhaite continuer mon évolution professionnelle.**»



Bernard, demandeur d'emploi

Dépôt du dossier VAE : Janvier 2011

Titre Professionnel obtenu en mai 2011 :
Agent de fabrication industrielle (niveau V)

«Ayant une expérience professionnelle dans l'industrie, j'ai voulu **optimiser mes chances pour retrouver un emploi**. J'ai donc entrepris une VAE pour le **titre professionnel d'agent de fabrication industrielle de niveau V**. Après un accompagnement de qualité, j'ai obtenu mon diplôme au bout de 5 mois. **Mon titre professionnel m'a permis d'obtenir un CDD et une augmentation de salaire dans l'entreprise où j'étais en mission. Il m'a permis aussi une meilleure estime de moi-même.**»



Anne-Marie, demandeuse d'emploi

Dépôt du dossier VAE : Septembre 2009
Titre Professionnel obtenu en décembre 2009 :
Négociatrice technico-commerciale (niveau III)

«J'ai voulu faire reconnaître mes 32 années d'expérience professionnelle acquise dans le domaine commercial pour **obtenir le titre professionnel de négociatrice technico-commerciale**. Il s'agissait pour moi de **reprendre confiance après un licenciement et de remettre à niveau toutes mes connaissances**. La démarche entreprise et le travail demandé pour obtenir mon TP en 2 mois ont été d'une grande satisfaction personnelle et professionnelle malgré mes 50 ans. **Grâce à mon TP, j'ai retrouvé du travail dans un grand groupe et j'encourage vivement ceux qui hésitent de tenter l'expérience.**»

Les possibilités de financement

■ Pour les salariés

- Par les **Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)**, dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF) ou du plan de formation de l'entreprise.
- Par les **OPACIF/FONGECIF**, dans le cadre du congé individuel VAE (24 heures au maximum)

■ Pour les demandeurs d'emploi

- Par Pôle Emploi.
- Par le **Conseil Régional de Franche-Comté**

■ Par un financement individuel

En savoir plus...

- <http://www.vae.gouv.fr>
- <http://www.franche-comte.directe.gouv.fr>

Liste des diplômes, répertoire national des certifications professionnelles :

- <http://www.cncp.gouv.fr>



Où s'informer ?

A la DIRECCTE dans les unités territoriales :

- **DOUBS, HAUTE-SAÔNE :**
Marie Noëlle BURTHERET - Tél. 03 81 21 13 27
marie-noelle.burtheret@direccte.gouv.fr
- **JURA :**
Agnès DE LA CHAPELLE - Tél. 03 84 87 26 19
agnes.de-la-chapelle@direccte.gouv.fr
- **TERRITOIRE DE BELFORT :**
Véronique ROBINET - Tél. 03 84 57 71 08
veronique.robinet@direccte.gouv.fr

Dans les Points Relais Conseil :

- **En Franche-Comté :** Sur le site : <http://www.efigip.org>

